

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 12 décembre 2012**

L'an deux mil douze, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Janine, CHAUMONT, Bernadette CASTELHANO, Michel HATTAT, Geneviève HERMANT, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusées :

Christine MOTTET ayant donné pouvoir à Laurence JACQUET,  
Jocelyne HERMANT ayant donné pouvoir à Bernadette CASTELHANO.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 5 décembre 2012

### **N °2012- 71 : Tarifs 2013 de la cantine scolaire et de la garderie**

**Oùï, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- *Décide d'appliquer*, à compter du *1<sup>er</sup> janvier 2013*, à l'unanimité,  
les tarifs suivants :

CANTINE :

- **4.37 €** le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **5.60 €** le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

**à la majorité des voix (1 abstention et 11 voix pour)**

décide de maintenir les tarifs 2012 suivants :

GARDERIE :

- **0.90 €** par garderie pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **0.95 €** par garderie pour les enfants domiciliés à l'extérieur.
- Fréquentation exceptionnelle par garderie : **2.50 €**
- Dépassement d'horaire au-delà de 18 heures : **10 euros**

## **N °2012- 72 : Tarifs 2013 de la salle des fêtes**

Ouï, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *Décide* de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs des salles des fêtes, ainsi qu'il suit :

	Samedi et dimanche	La journée
• GRANDE SALLE :	- St-Martin : 284 €	158 €
	- Extérieur : 709 €	394 €
	- Repas usines locales : 326 €	181 €
• PETITE SALLE :	- St-Martin : 142 €	84 €
	- Extérieur : 273 €	163 €
		- Réunion : 53 €
• ASSEMBLEES POLITIQUES –GENERALES :	- Petite salle : 53 €	
	- Grande salle : 326 €	

## **N °2012- 73 : Tarifs 2013 installation salle des fêtes**

Ouï, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *Décide* de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à 35 € de l'heure la prestation relative à l'installation de la salle des fêtes par les agents communaux lors des manifestations.

## **N °2012- 74 : Tarifs 2013 utilisation du complexe sportif**

Ouï, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *Décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013*, de fixer le tarif d'utilisation du complexe sportif à :
- 19 € de l'heure
  - 24 € de l'heure avec éclairage.

## **N °2012- 75 : Tarifs 2013 location des barnums**

Ouï, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *Décide* de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 le tarif de location des barnums ainsi qu'il suit :
- 64 € : Premier module
  - 37 € : Modules supplémentaires

## **N °2012- 76 : Tarifs 2013 ancienne cantine et salle des aînés**

Où, le rapport de la commission des finances et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *Décide* de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs, ainsi qu'il suit :

### La journée

- ANCIENNE CANTINE : 135 €
- SALLE DES AINES : 135 €

## **N °2012- 77 : Décision modificative n°11**

Vu l'avis de la commission des finances en date du mercredi 5 décembre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.*

### Crédits à ouvrir

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
011	611		9300,00	Prestation de services TLPE

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
65	6574		35300,00	Subvention crèche

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
011	6135		3100,00	Location chauffage complexe sportif

## **N °2012- 78 : Décision modificative n°12**

Vu l'avis de la commission des finances en date du mercredi 5 décembre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire la recette suivante sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### Recette à ouvrir

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
73	7368		100200,00 €	TLPE

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
75	758		35300,00 €	crèche

## **N °2012- 79 : Décision modificative n°13**

Vu l'avis de la commission des finances en date du mercredi 5 décembre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
23	2315	ONA	47700,00 €	
23	2315	11	4000.00 €	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
21	2184	024	8200,00€	
23	2313	014	6000,00€	
27	27634	ONA	37500,00€	

## **N °2012- 80 : Mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale**

Après avoir examiné le dossier, et,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de la Communauté de communes de la région de Condé-sur-Marne, de la Communauté de communes de Jâlons (à l'exception de la commune de Pocancy) et de la Communauté de communes de l'Europolit.

## **N °2012- 81 : Bail emphytéotique Renaissance Immobilière Châlonnaise**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les commissions urbanisme et finances réunies en séance du mardi 27 novembre 2012, en présence de Monsieur MARJOLET, Directeur Général de la Renaissance Immobilière Châlonnaise, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, pour céder les parcelles 181 (en partie), 182, 184, 185, 186 et 187, et 210 (en partie) par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, nécessaire à la réalisation du projet de la Renaissance Immobilière Châlonnaise sur ces parcelles.

Au vu des éléments apportés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire** à signer le Bail Emphytéotique Administratif correspondant et toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

### **N °2012-82 : Vente parcelle ZB 391**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant que la commune dispose d'une surface suffisante pour les nouveaux locaux des services techniques, il convient de vendre la parcelle :

- ZB 391 pour une superficie de 1643 m2 (domaine public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité des membres votants :**

- D'aliéner la propriété cadastrée ZB 391 d'une superficie de 1643 m2,
- Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

### **N °2012-83 : Ventes parcelles ZB 380 et ZB 284**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant que les parcelles ZB 380 pour une superficie de 2077 m2 et ZB 284 pour une superficie de 11 m2 ne sont plus nécessaires pour l'implantation des nouveaux services techniques, il convient de mettre à la vente ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à la majorité des voix (1 abstention et 11 voix pour) :**

- D'aliéner les propriétés cadastrées ZB 380 d'une superficie de 2077 m2 et ZB 284 pour une superficie de 11 m2,
- Autorise le maire à mettre une annonce pour la vente de ces terrains dans la presse locale ou sur un autre support.

### **N °2012-84 : Dénomination d'une nouvelle rue**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'attribuer une dénomination à la nouvelle voie qui se situe entre la rue des Dâts et la rue des Castors. Il propose de la nommer :

- rue Gabriel DEBIN.

Il précise que la famille de Monsieur Gabriel DEBIN à donner son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres votants, approuve cette proposition.**

## **N °2012-85 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sur le rapport de l'Autorité Territoriale, et

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

**Art.1 : Un grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est créé à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.**

**Art.2 : A compter du 1<sup>er</sup> février 2013 le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :**

**Filière technique**

**Cadre d'emplois des Adjoints Techniques**

<b>Grade Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe – ancien effectif</b>	<b>0</b>
<b>– nouvel effectif</b>	<b>1</b>

**Art.4 Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.**

### **Informations**

- **Attribution d'une subvention de l'ADEME pour la rénovation de l'éclairage publics - 68 points lumineux**
- **Projet de parking derrière la crèche**
- **Prévision de travaux de peinture de la grille de l'église**
- **Remerciements de la Paroisse Châlons Nord pour l'installation d'un ambon et d'un micro d'autel.**
- **Remerciements de l'association pour l'animation des personnes vivant en établissement d'hébergement pour le prêt, à titre gracieux, de la salle des fêtes.**

Séance levée à 21 h 30